



REGLEMENT INTERIEUR de l'ACCUEIL de LOISIRS MULTISITE ESPALION-ESTAING 2025

I – PRESENTATION :

L'Accueil de loisirs est un service du Centre Social Espalion-Estaing.

Gestionnaire/siège : Centre Social Espalion-Estaing (de type associatif)

Plateau de la Gare 12500 Espalion

Tél. : **05.65.48.92.66** ou **06.27.14.75.43**

Ce service est déclaré auprès de la Direction de Service Départementaux de l'Education Nationale de l'Aveyron (DSDEN).

II – FONCTIONNEMENT :

Modalités– horaires

Espalion (Ecole Anne Frank) : LoupiO'

L'Accueil de loisirs fonctionne les mercredis et les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**. Cette année, l'Accueil de loisirs sera fermé du **24 décembre à 17h00 au 02 janvier inclus** ainsi que du **15 au 31 août 2025**.

L'accueil est accessible à tous les enfants âgés d'au moins **3 ans et jusqu'à 5 ans inclus**. Afin de répondre au plus près au rythme de chacun, des groupes peuvent être constitués en fonction des activités.

Arrivée : entre 7h30 et 9h30 — 12h et 12h15 — 13h00 et 14h

Départ : entre 11h45 et 12h15 — 13h00 et 14h — 17h et 18h30

Espalion (Plateau de la Gare) : ExpLO'

L'accueil de loisirs fonctionne les mercredis et les vacances scolaires de **7h30 à 18h30**. Cette année, l'Accueil de loisirs sera fermé **24 décembre à 17h00 au 02 janvier inclus** ainsi que du **15 au 31 août 2025**.

L'accueil est accessible à tous les enfants âgés d'au moins **6 ans et jusqu'à 12 ans inclus**. Afin de répondre au plus près au rythme de chacun, des groupes peuvent être constitués en fonction des activités.

Arrivée : entre 7h30 et 9h30, 12h et 12h15, 13h00 et 14h

Départ : entre 11h45 et 12h30, 13h00 et 14h, 17h et 18h30

L'Accueil de loisirs décline toute responsabilité en cas de problème survenu avant et après les heures d'ouverture.

Il sera impérativement demandé aux parents de signer une autorisation et une décharge de responsabilité si leur enfant est confié à une tierce personne (obligatoirement majeure) à la sortie du Centre Social.

Possibilité de participer à la journée ou à la demi-journée avec ou sans repas sous condition de **réservation préalable au plus tard la veille avant 9h30**.

Afin de respecter les normes d'encadrement, aucun enfant non inscrit préalablement ne pourra être accepté.

Une liste d'attente sera mise en place pour toute inscription au-delà de la capacité d'accueil.

Modalités d'accueil à l'arrivée et au départ :

L'Accueil de loisirs est un moment privilégié de rencontre entre l'équipe d'animation, les parents et l'enfant .

Les animateurs utilisent une fiche de liaison. A votre arrivée vous pouvez ainsi donner diverses informations à l'équipe (problème particulier, qui vient chercher l'enfant...). Les animateurs y noteront également leurs observations pendant la journée . N'hésitez pas à leur demander une restitution.

Le parent confie obligatoirement l'enfant à un animateur. Le soir le départ ne peut se faire qu'après qu'un animateur ait été prévenu.

Le parent à son arrivée dépose les affaires personnelles de l'enfant dans son **vestiaire** . Les moins de 6 ans auront à leur disposition un **casier**.

Modalités d'inscription et d'annulation :

Pour une 1ère inscription, retirer un dossier par enfant au Centre Social, et nous le retourner complété et signé au plus tard au moment de l'inscription de la journée d'accueil. Devront être joints au dossier **les justificatifs obligatoires suivants :**

- * **Les autorisations parentales**
- * **La fiche sanitaire + photocopie vaccins**
- * **L'attestation du coefficient familial de janvier 2025 pour la CAF ou le PASS loisirs MSA au plus tard à la réservation des journées.**

Le dossier d'inscription reste valable toute l'année civile à condition que tout changement (santé, adresse, activité professionnelle...) soit signalé au responsable de l'accueil. Il sera renouvelé chaque année.

Toute inscription sera prise en compte à réception du formulaire de réservation, complété et signé. Il pourra être renvoyé au Centre Social ou transmis par e-mail : **reservations@cs-espalionestaing.fr** , **au maximum 6 semaines avant le début de la période concernée :**

⇒	Mercredi janvier et février à partir du 25 novembre 2024,
⇒	Vacances d'hiver à partir du 6 janvier 2025,
⇒	Mercredis de mars et avril à partir du 20 janvier 2025,
⇒	Vacances de printemps à partir du 3 mars 2025,
⇒	Mercredis mai, juin et juillet à partir 17 mars 2025,
⇒	Vacances d'été à partir du 26 mai 2025,
⇒	Mercredi septembre et octobre à partir du 21 juillet 2025
⇒	Vacances d'automne à partir du 8 septembre 2025,
⇒	Mercredis novembre et décembre à partir du 22 septembre 2025,
⇒	Vacances de fin d'année à partir du 10 novembre 2025.

En cas d'annulation après le 7ème jour précédent la date annulée, toute réservation entraînera une facturation.

Tarifs :

L'adhésion familiale annuelle au Centre Social est obligatoire.

Le montant de **la cotisation** est fixé par l'Association en Assemblée Générale : 10 €.

Des frais annuels d'inscription seront facturés : 10 €.

Le tarif de la journée et de la demi-journée dépendent du quotient familial . Chaque famille recevra une facture mensuelle à payer au Centre Social .

Le règlement des factures devra s'effectuer dans les meilleurs délais et avant toute nouvelle réservation.

En cas d'incidents de paiement répétés (impayés ou retards récurrents) l'accueil des enfants peut être subordonné à un règlement anticipé.

Afin de permettre la déduction des "aides aux loisirs" (Pass Loisirs MSA ou attestation de coefficient familial de janvier 2025 pour la CAF), il est indispensable que les familles bénéficiaires transmettent les imprimés nécessaires à l'inscription de l'enfant avant la fin du mois de présence.

Pour bénéficier des autres aides (Comités d'Entreprises...), demander au Centre Social un justificatif de règlement et une attestation de présence.

Le tarif des activités est fixé par l'association du Centre Social chaque année et communiqué aux parents par l'équipe d'animation.

III - PROJET EDUCATIF :

« Proposer aux familles un moyen de garde éducatif et ludique permettant aux enfants de vivre leur temps de loisirs comme un temps de vacances ».

Le projet pédagogique découle du projet éducatif élaboré par le Centre Social Espalion/Estaing, il est validé par la DSDEN.

Les activités sont diverses et variées :

- des activités sportives et physiques
- des activités techniques utilisant les connaissances de base des enfants et favorisant l'accès à d'autres connaissances
- des activités artistiques développant leur créativité et la recherche, ainsi que l'imagination
- des activités autour de l'environnement
- des grands jeux type rallye, jeu de l'oie géant ... Les enfants **ne sont pas obligés de participer**, ils peuvent aussi profiter d'un temps calme, s'isoler dans un coin si un animateur est à proximité pour les surveiller.
- des sorties.

Pour chaque séjour **un projet d'animation est élaboré** par l'équipe, un programme exhaustif est communiqué aux familles. Projet pédagogique et projet éducatif sont à votre disposition au Centre Social : Ils sont consultables sur demande. Au cours des différents séjours, des activités peuvent être modifiées.

IV – ENCADREMENT

L'équipe d'animation est composée de personnel qualifié ou en cours de qualification : 1 responsable du groupe LoupiO', 1 responsable du groupe ExplO', des animateurs.

Les membres de l'équipe d'animation assurent la sécurité morale et physique des enfants.

En ce qui concerne des activités plus spécifiques, l'association fait appel à des intervenants diplômés d'état.

V - SECURITE—HYGIENE—REPAS—SIESTE

Les enfants atteints de maladies contagieuses (grippe, varicelle en période d'éviction....) ne sont pas admis..

Pendant les périodes de pandémie, la direction adaptera les conditions d'accueil des enfants en fonction des protocoles sanitaires en vigueur. Elle se réserve le droit de toute modification sans délai. (garde oui/non)

En cas d'urgence médicale, le responsable mettra en œuvre les procédures de secours adaptées.

En cas de maladie survenant au Centre Social, le responsable en informera aussitôt les parents et ils décideront ensemble de la conduite à tenir.

Aucun médicament n'est administré sans ordonnance et autorisation parentale.

Pour les prises en charge particulières (allergie, asthme, pathologie avérées...), un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) mis en place par un médecin, devra être transmis.

L'animateur peut intervenir en cas de douleur bénigne et dans la limite de ses compétences, il ne peut administrer que les soins autorisés par la réglementation de la DSDEN. Toute intervention est consignée dans le registre d'infirmerie du Centre Social.

En cas de problème, seul un responsable est autorisé à transporter les enfants dans son véhicule personnel assuré dans ce cas précis. En cas d'accident, il est tenu de sécuriser la zone et de prévenir au plus vite les secours.

Aussi, ne pas omettre de signer, sur la fiche sanitaire de liaison (dans le dossier de l'enfant), l'autorisation médicale et veiller par ailleurs à la mise à jour des vaccins et des coordonnées des parents.

Les repas sont fournis par un traiteur agréé et les goûters fournis par la structure (des repas froids sont prévus pour les sorties).

Pour tous les enfants, prévoir systématiquement des vêtements de rechange, une gourde, casquette et crème solaire pour les beaux jours, botte et tenue de pluie pour l'hiver et l'automne.

Le nettoyage des locaux est effectué quotidiennement en respectant les protocoles en vigueur.

VI – DISCIPLINE

« La sécurité morale et physique des enfants est notre priorité ».

Les enfants doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition. Tout matériel, jeux, jouets **détérioré volontairement** devra être **renouvelé** par la **famille**.

En cas d'indiscipline, écart de langage, insolence, mauvaise attitude envers les enfants ou les adultes ou de comportement dangereux, le Centre Social se réserve le droit d'utiliser de sanctions (avertissement, exclusion temporaire ou définitive). La décision de sanction sera prise en réunion d'équipe et en concertation avec les parents. Elle sera notifiée par écrit aux parents.

VII – ASSURANCES

Une assurance (MAIF assurances) couvre les enfants et l'ensemble du personnel de l'accueil de loisirs. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

En tant qu'organisateur, le CS Espalion-Estaing informe « les parents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance pour les dommages corporels auxquels ils pourraient s'exposer dans le cadre des activités » (Art.13 L. 17/07/2001).



Plateau de la Gare -12500 Espalion

Tél. : 05 65 48 92 66

Port Accueil de Loisirs : 06.27.14.75.43

RESERVATIONS : reservations@cs-espalionestaing.fr

Info et programmes d'activités : cs-espalionestaing.fr - Facebook